

Contrat de sous-traitance RGPD (DPA) — Horizon

Dernière mise à jour : 11 septembre 2026

Entre **[Nom de l'entreprise cliente]**, ci-après « le Client » ou « le Responsable de traitement »,

Et **MACOM DIGITALE**, SARL, SIRET 989 656 186 00016, siège social 22 Rue de Pont Malo, 56150 Baud, représentée par Alexis Le Guével, Gérant, ci-après « le Sous-traitant »,

Il a été convenu ce qui suit, en application de l'article 28 du RGPD.

Article 1 — Objet

Le présent contrat encadre le traitement des données à caractère personnel que le Client saisit dans l'application **Horizon** (noms, coordonnées et informations relatives aux propres clients du Client), pour lesquelles le Sous-traitant agit exclusivement sur instruction du Client.

Ce contrat est distinct des CGV et de la Politique de confidentialité d'Horizon : il concerne uniquement le Traitement n°2 décrit dans le registre des traitements de MACOM DIGITALE (données saisies par le Client sur ses propres clients), et non la gestion du compte du Client lui-même (pour laquelle MACOM DIGITALE est responsable de traitement).

Article 2 — Modalités d'acceptation

Le présent contrat est accepté par le Client par voie électronique, au moment de la création de son compte sur l'application Horizon, via une case à cocher dédiée mentionnant explicitement son acceptation des Conditions Générales de Vente et du présent contrat de sous-traitance RGPD.

Cette acceptation vaut signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil. La date et l'heure précises de cette acceptation sont enregistrées et conservées par le Sous-traitant, et peuvent être communiquées au Client sur simple demande.

Article 3 — Description du traitement

Nature des opérations	Hébergement, stockage, mise à disposition via l'application
Finalité	Permettre au Client de gérer ses projets, clients, devis/factures et temps de travail
Durée	Pendant toute la durée de l'abonnement, jusqu'à suppression des données par le Client
Personnes concernées	Les clients professionnels du Client (tiers, non-utilisateurs d'Horizon)
Catégories de données	Noms, coordonnées de contact, informations de projet, montants

Article 4 — Obligations du Sous-traitant

Le Sous-traitant s'engage à :

- Traiter les données uniquement sur instruction documentée du Client (via l'usage normal de l'application), et non à d'autres fins
- Garantir la confidentialité des données, notamment via un accès technique restreint à l'équipe MACOM DIGITALE

- Mettre en œuvre les mesures de sécurité décrites dans le registre des traitements (cloisonnement strict entre entreprises clientes, chiffrement des mots de passe, restrictions d'accès aux actions sensibles)
- Assister le Client dans le respect de ses propres obligations RGPD (réponse aux demandes d'exercice des droits de ses clients, notification en cas de violation de données)
- Ne recourir à un sous-traitant ultérieur qu'avec l'accord préalable du Client, ou l'en informer conformément à la liste ci-dessous
- Notifier le Client dans les meilleurs délais (et au maximum sous 72h ouvrées) en cas de violation de données concernant ses informations
- Supprimer ou restituer l'ensemble des données à la fin de la relation contractuelle, à la demande du Client

Article 5 — Sous-traitants ultérieurs autorisés

Sous-traitant	Rôle	Localisation
Supabase	Hébergement de la base de données	Union Européenne (Frankfurt)

Le Sous-traitant s'engage à informer le Client de tout changement concernant cette liste, notamment l'ajout d'un nouveau sous-traitant, avant sa mise en œuvre effective.

Article 6 — Obligations du Client

Le Client reste seul responsable de :

- S'assurer qu'il dispose d'une base légale pour collecter et traiter les données de ses propres clients
- Informer ses propres clients de l'usage de leurs données conformément au RGPD
- L'exactitude des données qu'il saisit dans l'application

Article 7 — Durée et fin du contrat

Le présent contrat s'applique pendant toute la durée de l'abonnement du Client à Horizon. À la résiliation de l'abonnement, le Sous-traitant supprime les données du Client dans un délai de [délai à définir, ex. 30 jours], sauf demande contraire du Client formulée avant cette échéance.

Article 8 — Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.